

Objet: Préavis de grève du 17/09/2020

Courrier en RAR n° 3p 000 092 9558 2

A Mme Josiane COSTANTINO-BOSSUET
DRH ASF
Directions Support
74 allée de Beauport
CS 90304
84278 VEDENE Cedex

Anglet, le 8 septembre 2020

Madame,

Le remaniement ministériel, qui a changé les têtes sans changer les orientations, ne doit tromper personne. Les salariés, les fonctionnaires, les privés d'emplois et les retraités doivent continuer à préserver leurs intérêts et à s'organiser, tous ensemble, pour faire obstacle au monde voulu par Macron, Castex et le Medef.

Ainsi conformément aux articles I 2511-1 I 2512-2 et suivants du Code du travail i'ai l'honneur de vous

Ainsi, conformément aux articles L.2511-1, L.2512-2 et suivants du Code du travail, j'ai l'honneur de vous informer que le syndicat CGT-ASF prévoit un mouvement de grève pour faire entendre nos revendications pour que le monde « d'après » ne soit pas pire que le monde «d'avant», avec le passage aux 32 heures de travail par semaine pour toutes et tous (création immédiate d'emplois), les augmentations des salaires, des retraites et le Smic à 1800 euros, égalité salariale (soutien à une meilleure consommation des ménages), le renforcement de notre sécurité sociale et de notre système de retraite solidaire par répartition, avec un départ en retraite à taux plein à 60 ans (Solidarité intergénérationnelle et création d'emplois) et la suppression de la réforme de l'assurance chômage (ne pas faire payer les plus précaires, solidarité).

Cette grève se déroulera du mercredi 16 septembre à 20h au vendredi 18 septembre 2020 à 6h.

Cette action collective concerne tous les salariés de l'entreprise dont les revendications sont les suivantes :

- Le retour à des effectifs suffisants, en recrutant du personnel extérieur en CDI, dans toutes les filières, notamment dans les équipes viabilité, sécurité et péage pour un retour à des conditions de travail et de sécurité nécessaires pour préserver la santé physique et mentale des salariés.
- L'aménagement des fins de carrières pour les métiers pénibles et/ou dangereux, par des départs anticipés à organiser dans une nouvelle convention d'entreprise.
- Un véritable dialogue social qui permette le maintien de nos acquis sociaux et le gain de nouveaux avec un retour à de vraies négociations sans chantage ou menaces.
- La restitution des jours de repos et de congés injustement pris aux salariés sous prétexte du Covid.
- Retour à la gratuité totale des péages pour les salariés, les retraités et les futurs embauchés.
- Ouverture de négociations pour permettre à <u>tous</u> les salariés de bénéficier d'une prime « Mutuelle » en fin de carrière.
- Revalorisation des heures d'astreintes, de nuit et d'interventions, des heures week-end et jours fériés.

Pour la CGT-ASF,

Gwenaëlle LABARTHE